

COMMISSION FEDERALE
« PROJETS SPORTIFS FEDERAUX »
PROCES-VERBAL N°2 DU 31 MARS 2022

SAISON 2021/2022

Présents :

Eric SAGOT, Président Commission PSF

Eric TANGUY (Président FFvolley), Michelle AKILIAN (Responsable Pôle Développement), Christophe DURAND (Trésorier Général Adjoint), Pierre VOUILLOT (Représentant Président de Ligue – titulaire), Axelle GUIGUET (DTN), Sébastien GONCALVES-MARTINS (Représentant Président de Ligue – suppléant) Jean-Baptiste BARON DEL AMO (Représentant Président de Comité – suppléant)

Absents :

Florence NOËL (Responsable Pôle Outre-Mer), Christian ALBE (Trésorier Général), Nicolas SAUERBREY (DTN Adjoint), Pierre MERCIER (vice-Président), Sébastien FLORENT (Secrétaire Général), Zélie AMARD (Secrétaire Générale Adjointe), Daniel MAISONNIAL (Représentant Président de Comité – titulaire), Karim INAL (Représentant Président de GSA – titulaire), Delphine MORLOT-ROBACH (Représentante Président de GSA – suppléante)

Assiste :

Yvan MAIROT (Réfèrent national PSF)

Le 31 mars 2022 à partir de 18h00, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

Adopté par le Conseil d'Administration du 18/05/2022 Date de
diffusion : 13/05/2022 (AA) puis 10/06/2022
Auteur : Eric SAGOT

CAMPAGNE 2022 DES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

EVALUATION PSF

Il est expliqué aux membres de la Commission les actions réalisées dans le cadre de l'évaluation des projets PSF 2021 et 2020 (reportés en 2021) :

- Début 2022 : Redonner la main aux structures dans Le Compte Asso pour réaliser les Comptes Rendus Financiers (CRF) d'actions 2020 reportées en 2021.
 - o Travail réalisé par les référents PSF pour renvoyer 141 dossiers concernés.
- Février – mars 2022 : Inciter un maximum de structures bénéficiaires 2021 à remplir leur CRF via Le Compte Asso avant de formuler leur demande PSF 2022.
 - o Envoi de 2 mails à l'ensemble des structures concernées + relance des référents PSF régionaux + Réalisation d'une note fédérale pour aider les structures dans leur démarche : voir sur la [page PSF du site fédéral](#)

ENVELOPPE DE BASE 2022

Montant de l'enveloppe de base 2022 : 1 514 500 €

Métropole: **1 367 115 €**

Outre-Mer: **147 385 €**

- Guadeloupe: 14 500 €
- Guyane: 31 000 €
- La Réunion: 56 000 €
- Martinique: 36 385 €
- Mayotte: 9 500 €

Cette « enveloppe de base 2022 » est en baisse de **7,2%** par rapport à l'enveloppe globale 2021, qui incluait la part « France Relance », non reconduite cette année.

Toutefois, cette enveloppe 2022 est en augmentation :

- De **9,6%** par rapport à l'enveloppe de base 2021 (sans « France Relance »)
- De **21,8%** par rapport à l'enveloppe globale 2020
- De **27,3%** par rapport à l'enveloppe globale 2019

Répartition de l'enveloppe de base 2022 – Calcul du scoring

Le même principe de **scoring** sera appliqué pour la ventilation de l'enveloppe nationale vers les différentes régions (sauf pour les ligues d'Outre-Mer, dont le montant est prédéfini par l'ANS):

- **Licences Compétition**: coeff 5
- **Licences Compet'lib**: coeff 3
- **Licences Encadrement**: coeff 3

- **Licences VPT:** coeff 2
- **Licences Événementielles:** coeff 1

Choix des dates d'extraction des effectifs en licences pour réaliser le calcul du scoring :

- Pour les licences « **Compétitions** » (hors « **Beach** »), « **Compet'lib** », « **Encadrement** » et « **VPT** » : **31/01/2022**, afin de valoriser le travail réalisé par les clubs et instances sur la saison 2021/2022, et les effets produits par les actions du PSF déployées en 2021.
- Pour les licences « **Compétitions Beach** » : **31/08/2021** (fin de saison 21/22).
- Pour les licences « **Évènementielles** », les membres de la CF PSF valident la date de référence du **31/08/2021** (fin de saison 21/22).

Les montants des enveloppes régionales PSF 2022 seront communiqués aux ligues prochainement.

Part minimum GSA

Sans l'enveloppe France Relance, la part GSA de l'enveloppe nationale PSF 2021 était de **49,5%**. Rappelons que l'objectif fixé par l'ANS est d'atteindre les 50% à horizon 2024.

Objectif 2022 de la FFvolley : dépasser les 50% en faveur des GSA

Pour ce faire :

- **Les ligues ayant une part GSA < à 50%** sur l'enveloppe PSF 2021 (hors France Relance) devront se rapprocher, voire atteindre la barre des 50% (un objectif minimum sera fixé par la Fédération).
- **Les ligues ayant atteint une part GSA comprise entre 50% et 55%** sur l'enveloppe PSF 2021 (hors France Relance) devront maintenir, a minima, leur pourcentage réalisé l'an passé.
- **Les ligues ayant atteint une part GSA > à 55%** sur l'enveloppe PSF 2021 (hors France Relance) devront maintenir, a minima, un pourcentage > à 55%.

ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE 2022

L'enveloppe complémentaire 2022 n'a pas encore été communiquée par l'ANS.

Les membres de la CF PSF valident le fait d'utiliser, en partie, cette enveloppe pour soutenir les ligues ayant reçu davantage de dossiers PSF que les années précédentes. La CF PSF se réunira de nouveau en mai pour valider la répartition de cette enveloppe.

AXES PRIORITAIRES

Le travail réalisé l'an passé, et notamment la coordination du PSF avec le nouveau projet fédéral ainsi le contrat de développement, sera repris avec quelques ajustements:

- Extraction du dispositif « **para-volley** » de l'objectif « Sport santé » pour le mettre sous l'objectif « développement de la pratique » (plus cohérent).
- **Axe 3** du « développement de la pratique » uniquement **réservé aux instances**:
 - ⇒ « Formations » organisées par les CD/Ligues,
 - ⇒ « **Structuration et accompagnement des clubs** » (nouvelles actions éligibles évoquées lors de la dernière réunion de la Commission).
- Nouveau dispositif « **actions de fidélisation à destination des néo-licenciés** » sous « développement de la pratique », pour **GSA et instances**, en lien avec les **Aides aux ligues 2022**.
- **Suppression du critère solidaire**, car plus d'enveloppe « France Relance » en 2022.

La CF PSF valide les évolutions apportées aux axes/dispositifs éligibles dans le cadre de cette campagne PSF 2022.

- ⇒ Voir la version actualisée sur la page du site fédéral dédiée au dispositif des PSF : <http://www.ffvb.org/345-37-1-PSF---Projets-Sportifs-Federaux>

NOTE DE SERVICE ANS & NOTE DE CADRAGE FEDERALE

Rappel : La note de service PSF rédigée par l'ANS cadre les campagnes des Fédérations, et recommande **l'orientation des stratégies fédérales**. Cette année, la campagne PSF de la FFvolley sera évaluée et pourra donner lieu à une **augmentation/diminution de l'enveloppe 2023** en fonction du respect des recommandations de l'ANS, et de critères de performance (voir annexe de la note de service PSF 2022).

Demande d'articulation du PSF avec les stratégies nationales :

- Avec les stratégies fédérales de développement, notamment avec le **contrat de développement**,
- Avec les actions soutenues dans le cadre du **Projet Sportif Territorial (PST)**,
- Avec le déploiement du **Programme des équipements sportifs de proximité**, notamment sur le volet lié à l'animation.

Recommandation de l'ANS pour maintenir les crédits sur certains publics :

- ⇒ Actions à destination du Public féminin
- ⇒ Actions menées en QPV et ZRR
- ⇒ Territoires Ultramarins
- ⇒ Para-volley

Accession au sport de haut niveau : La FFvolley a la possibilité de financer l'accession au sport de haut niveau, et a décidé de se saisir de cet axe comme en 2021, en permettant le financement d'actions déployées uniquement par les instances (ligues régionales et comités départementaux), en lien avec les Equipes Techniques Régionales (ETR) ou les Projets de

Performance Fédérale (PPF). **Les crédits dédiés à cet axe ne dépasseront pas 15% de l'enveloppe globale.**

CALENDRIER 2022

Les membres de la CF PSF valident le calendrier prévisionnel ci-dessous :

- **Avril:**
 - Semaine du 4 avril: validation note de cadrage + paramétrage Le Compte Asso + édition « stratégies » emploi/équipements
 - Mardi 12 avril: réunion finale avec les référents PSF avant lancement
 - Mercredi 13 avril :_lancement campagne 2022 (15 jours d'avance par rapport à 2021)
 - Semaines du 18 et du 25 avril: formations régionales obligatoires

- **Mai:**
 - Semaine du 9 mai: fin de la période de dépôt des dossiers, puis instruction administrative des dossiers et des CRF 2021 par les Commissions régionales
 - Semaine du 16 mai: Réunion de la CF PSF (bilan dossiers + répartition enveloppe complémentaire et annonce des montants aux ligues)
 - Fin mai : travail des Commissions Régionales pour la répartition des enveloppes

- **Juin:**
 - Vendredi 3 juin: retour des propositions des CR PSF
 - Semaine du 13 juin: réunions finales de la CF PSF
 - Semaine du 20 juin: Annonce de la répartition à l'ANS

Le Président
Eric SAGOT

Le secrétaire de séance
Yvan MAIROT